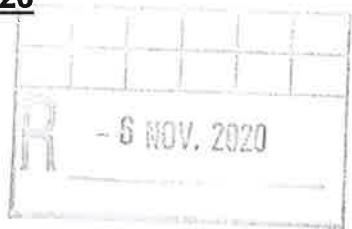


28.10.2020

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA SOCIETE SIMPLE
« VAULRUZ CENTRE » EN DATE DU 28 octobre 2020



PERSONNES PRESENTES :

- M. A. OBERSON, Dubois SA
- M. J.-D. DUCREST
- M. P. DUCREST
- M. Figueiredo, Fiduconsult SA

PERSONNES EXCUSEES :

Sarimmob SA
Favorol Papaux SA, Office cantonal des faillites, M. M. TORNARE

La présence étant de 53.79%, l'assemblée peut délibérée.

1. **ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12.11.2019**

Le procès-verbal est accepté sans remarque.

2. **RAPPORT DE GESTION 2019**

Le rapport de location de Domicim est annexé au procès-verbal. Actuellement, l'appartement no 3 de 4 ½ pces au rez ainsi que les appartements nos 7 et 8 de 3 ½ pces aux combles sont vacants.

3. **RAPPORT TECHNIQUE 2019**

Le rapport technique de JD SA du 12.10.2020 est remis en annexe.

4. **EXAMEN DES COMPTES 2019**

M. Figueiredo commente les comptes. La trésorerie a diminué du fait des frais d'entretien et, étant donné les appartements vacants, le rapport locatif est moins important. L'amortissement est de CHF 37'160.00. Le résultat de l'exercice est de CHF 23'802,46. Il n'y a pas de question supplémentaire.

5. **DISCUSSION ET APPROBATION DES COMPTES 2019**

Les comptes sont approuvés. La fiduciaire est remerciée pour son activité.

6. **DECHARGE DES ADMINISTRATEURS**

Décharge est donnée aux administrateurs.

7. **MANDAT DE LA FIDUCIAIRE**

Le mandat est renouvelé pour 2020 aux mêmes conditions.

8. EXECUTION DE L'ISOLATION PERIPHERIQUE DES FACADES EN 2021

Le budget de CHF 161'600.00 est remis en annexe et est accepté. Le CECB a été établi par GESA et les démarches pour obtenir la subvention sont engagées.

9. RAPPORT DE M. M. TORNARE DE L'OFFICE CANTONAL DES FAILLITES

Le rapport de M. Tornare est remis en annexe.

La discussion est ouverte sur les 3 possibilités envisagées, les 2 premières sont refusées. Il reste l'acquisition de la part du failli par les copropriétaires. M. J.-D. Ducrest réfléchit à la proposition qui est à faire à M. M. Tornare pour reprendre la part de Favorol Papaux SA mais il faut tenir compte :

- 1) des frais d'engagement du coût de l'isolation périphérique car la part de Favorol Papaux SA représente 23,105 %, soit CHF 37'338.00
- 2) le rendement locatif réduit du fait de la suppression des subventions au 30.06.2020
- 3) le cabinet vétérinaire des 3 Sapins quittera les locaux le 15 mars 2023 ; la location est de CHF 3'250.00 + CHF 500.00 de charges. Ces locaux seront très difficile à relouer et il y aura des frais pour les travaux de transformation.

Une fois l'estimation du montant de reprise de la part de Favorol Papaux SA calculée, MM. P. et J.-D. Ducrest rencontreront M. M. Tornare pour en discuter. Au préalable. M. A. Oberson, de Dubois SA, et Sarimmob SA seront informés.

10. DIVERS

Rien à signaler.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 16h30.

Bulle, le 2 novembre 2020
PD/cf

SOCIETE DE CONSTRUCTION
PROMOTION, DEVELOPPEMENT JD SA


Annexes : mentionnées

DISTRIBUTION :

- DUBOIS SA
- SAR IMMOB SA
- FAVOROL-PAPAUX SA, Office cantonal des faillites, M. M. TORNARE
- M. J.-D. DUCREST
- FIDUCIAL CONSULT SA